



LEGENDE

U	Zone U Zone d'habitat individuel	Surface de 100 m ² par parcelle au maximum
Ua	Zone Ua Zone d'habitat individuel avec possibilité de construction de locaux d'activité	Surface de 100 m ² par parcelle au maximum
N	Zone N Zone de non-affectation	Surface de 100 m ² par parcelle au maximum

- Zone de non-affectation : zone où aucune affectation n'est prévue.
 - Zone d'habitat individuel : zone où la construction de locaux d'habitation est autorisée.
 - Zone d'habitat individuel avec possibilité de construction de locaux d'activité : zone où la construction de locaux d'habitation et de locaux d'activité est autorisée.

Commune de SAINT-FRONT-DE-PRADOUX
CARTE COMMUNALE

DOCUMENT GRAPHIQUE :
ZONAGE

Approuvé le :	Approuvé par :